



Marseille, le 28 juin 2022

Monsieur Didier OSTRE
DGS de la Ville de Marseille

Objet : Régime indemnitaire de Monsieur Michel RICCIO
identifiant 19870782

Monsieur le Directeur Général des Services,

Comme suite à son départ de ses fonctions de Directeur de la Direction de l'Espace Public, dans le cadre de la recomposition du périmètre et de la réorganisation de cette direction, mais également dans les conditions difficiles que nous avons évoquées ensemble, Monsieur RICCIO s'est vu supprimer la NBI liée à l'encadrement d'un service administratif requérant une technicité particulière.

Lors des entretiens à la DRH sur sa situation, il lui avait été laissé entendre que cette perte serait compensée par une réévaluation de son RIFSEEP d'un montant correspondant à cette NBI ; notamment en application des accords passés avec l'Administration pour maintenir « un filet de sécurité » aux cadres perdant leur poste.

Par ailleurs, dans la mesure où son RIFSEEP actuel correspondant à ses nouvelles fonctions, s'avère inférieur à la médiane de celles-ci, nous sollicitons l'application d'une mesure de compensation de la perte de la NBI évoquée ci-dessus.

Comptant sur votre bienveillance à ce sujet, et dans l'attente de vous lire, nous vous prions, Monsieur le Directeur Général des Services, d'accepter l'expression de nos sincères salutations.

Ludovic Bedrossian
Président de la section CFTC
de la ville de Marseille

Daniel Venezia
Président de la section SNT CFE/CGC
de la ville de Marseille

Copies : Madame Aude Fournier DGA TRANSFO, Monsieur Mathieu Cordier DRH